

Parcours de formation

Parcours de formation

Vanessa TRICARD - contact@francas40.fr

Avoir 21 ans minimum avant le début de la session de formation générale, et être titulaire du BAFA ou être âgé de plus de 25 ans et justifier de 2 expériences d'animation d'au moins 28 jours, dont une au moins en ACM pendant la période des deux ans précédant l'inscription. La formation doit s'effectuer dans un délai de 4 ans sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

[Calendrier stages BAFA-BAFD](#) **Les étapes de la formation**

1 ? Session de formation générale

Durée : minimum 9 jours consécutifs. Cette session apporte les éléments fondamentaux pour exercer les fonctions de directeur volontaire. L'équipe des formateurs conjuguera diverses formes de travail : débats, travaux en groupes, recherches, mises en situation... A son issue, l'appréciation « satisfaisante » confère la qualité de « directeur stagiaire » qui donne accès au 1er stage pratique. Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la formation générale et le 1er stage pratique.

2 ? Premier stage pratique

Durée : minimum 14 jours effectifs, en 2 parties au plus, dans un séjour de vacances, un accueil de scoutisme ou un accueil de loisirs régulièrement déclaré. La durée minimale d'une période de stage est de 4 jours. Il peut se dérouler dans un accueil de loisirs périscolaire ([article R227.1](#)) dans la limite de 6 jours effectifs familles

Il vise une mise en ?uvre des acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions. Le stage a lieu en situation d'encadrement d'un équipe composée d'au moins 2 animateurs.

3 ? Session de perfectionnement

Durée : minimum 6 jours. Elle permet après évaluation avec les formateurs et en s'appuyant sur le projet personnel de formation, de compléter les acquis par des séquences de formation adaptées.

4 ? Deuxième stage pratique

Idem 1er stage. Vise le perfectionnement et les compétences nécessaires pour exercer l'ensemble des fonctions. Le stage a lieu en situation d'encadrement d'un équipe composée d'au moins 2 animateurs.

A l'issue de chaque étape, le candidat procède par écrit à une évaluation personnelle en référence à son projet de formation, sur la bases des 5 fonctions et des documents pédagogiques auxquels il a contribué.

En fin de cycle, le stagiaire directeur rédige un bilan de formation portant sur les 4 étapes de sa formation et le transmet à la DRJSCS.

- Renouvellement du BAFD

La validité du BAFD est de 5 ans. A l'issue des 5 ans, il faut demander le renouvellement de l'autorisation d'exercer auprès des services de l'Etat. Pour l'obtenir, il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir exercé au cours des 5 dernières années les fonctions de direction d'un ou plusieurs accueils collectifs de mineurs, pendant au moins 28 jours ;
- ou avoir été formateur BAFA ou BAFD pendant au moins 6 jours au cours des 5 années précédentes ;
- ou avoir suivi une nouvelle session de perfectionnement BAFD.

Non